



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

Koromineral Lasur (mausgrau/steingrau), Komponente B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

Oberflächenvergütung, Imprägnierung

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur/Représentant exclusif

Korodur Westphal Hartbeton GmbH & Co,

Hohensteinstr. 19

44866 Bochum

boîte postale:

Téléphone: 02327/9457-0

E-mail: info@korodur.de

Service responsable de l'information: Technik

1.4 Numéro d'appel d'urgence

02327/ 9457-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Skin Irrit. 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

3-Glycidylxypropyltriméthoxysilan; Methanol

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention:

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3 Autres dangers

Phrases standard pour les risques particuliers pour l'homme et l'environnement

Pas de risques spéciaux à signaler.



SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Mélanges

Description

Gemisch

Composants dangereux

Methanol

>=0,3 - <1 %

CAS 67-56-1

EC 200-659-6

Flam. Liq. 2, H225 / STOT SE 3, H335 / Acute Tox. 3, H301 / Acute Tox. 3, H311

3-Glycidyoxypropyltriméthoxysilan

>=10 - <30 %

CAS 219-784-2

Eye Dam. 1, H318

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:

Eau et savon

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes.

Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Mesures de précautions individuelles

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Kieselguhr

Sable

Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage

Liquides non combustibles

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL Consommateur

Agent Methanol

DNEL type

DNEL long terme par inhalation (local)

DNEL valeur 10 mg/m³

Agent Methanol

DNEL type

DNEL long terme par inhalation (systémique)

DNEL valeur 10 mg/m³

Agent Methanol

DNEL type

DNEL long terme dermique (systémique)

DNEL valeur 4 mg/kg

Agent Methanol

DNEL type

DNEL long terme dermique (local)

DNEL valeur 4 mg/kg

Agent Methanol

DNEL type

DNEL long terme par voie orale (répété)

DNEL valeur 0,42 mg/kg

PNEC

PNEC Valeur 3,3 mg/kg



PNEC type

PNEC sédiment, eau douce

PNEC Valeur 0,42 mg/L

PNEC type

PNEC eaux, eau de mer

PNEC Valeur 4,2 mg/L

PNEC type

PNEC eaux, eau douce

PNEC Valeur 10 mg/L

PNEC type

PNEC station d'épuration (STP)

PNEC Valeur 0,33 mg/kg

PNEC type

PNEC sédiment, eau de mer

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée:

Combinaison à usage unique

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Mesures de précaution contre une exposition lors des conditions d'utilisation identifiées en fonction de la substance / du mélange

Aération obligatoire (ouvrir portes et fenêtres).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État

liquide

Couleur

gris

Odeur

caractéristique

		paramètre	Méthode - source - remarque
pH	11	Temperature 20 °C	
Point de fusion/point de congélation			non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100 °C		
Point éclair (°C)			non déterminé
Vitesse d'évaporation			non déterminé
inflammabilité			non déterminé
Limite supérieure d'explosivité			non déterminé



paramètre		Méthode - source - remarque
limite inférieure d'explosivité		non déterminé
Pression de la vapeur		non déterminé
Densité de la vapeur		non déterminé
Densité	1,13 g/cm ³	Temperature 20 °C
Solubilité dans les corps gras (g/L)		non déterminé
Solubilité dans l'eau (g/L)		non déterminé
Soluble (g/L) dans		non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		non déterminé
Température de décomposition		non déterminé

9.2 Autres informations pertinentes relatives à la sécurité

Risques physiques

Solides inflammables

Estimation/classification

Non inflammable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité dermique aiguë

ingrédient 3-Glycidyloxypropyltriméthoxysilan

Toxicité dermique aiguë >2000 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Lapin.

Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)

ingrédient 3-Glycidyloxypropyltriméthoxysilan

Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) <2,13 mg/kg

Dose efficace

CL50:



Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

Toxicité orale aiguë

ingrédient 3-Glycidyloxypropyltriméthoxysilan

Toxicité orale aiguë >5050 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

ingrédient Methanol

Toxicité orale aiguë >2000 mg/kg

Dose efficace

DL50:

Espèce:

Rat.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code des déchets conditionnement 150110

déchets dangereux Oui.

Désignation des déchets

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Code des déchets produit 080299

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

déchets non spécifiés ailleurs

remarque

Informations complémentaires

Pour le recyclage, consulter les bourses aux déchets. Eliminer en observant les réglementations administratives.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 N° UN	non applicable	non applicable	non applicable



Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)

Date d'édition 13.05.2016
Date d'exécution 09.04.2015
Version 1.0

Transport par voie terrestre
(ADR/RID)

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-
DGR)

14.2 Désignation officielle pour le transport

14.3 Classe(s)

14.4 Groupe d'emballage

14.5 DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

14.6 Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément
à l'annexe II de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

remarque - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

remarque - Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

remarque - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

valeur de COV (dans g/L): <220 g/L

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Teneur en COV (g/L), prêt à l'emploi: 0 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301, R25 Toxique en cas d'ingestion.

R24, H311 Toxique par contact avec la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).



**Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006 (REACH)**

Date d'édition	13.05.2016
Date d'exécution	09.04.2015
Version	1.0

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.